

Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?

Par Luc BONNIN

La chapelle Saint-Thomas revalorisée avant l'été 2013

Ça y est ! Le projet de valorisation de la chapelle Saint-Thomas avait été inscrit au contrat de pays en 2007. Il va voir le jour en 2013. Une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire a en effet été sélectionnée au début de l'année 2012 après mise en concurrence.

Cette équipe est composée de

- un architecte spécialisé dans la restauration de monuments historiques
- une paysagiste habituée à travailler sur des sites patrimoniaux
- un designer / graphiste
- un scénariste spécialisé en interprétation
- un bureau d'étude pour le volet tourisme et handicap

Ainsi l'année 2012 a été marquée par l'organisation de plusieurs réunions de conception réunissant les différents partenaires du projet : la communauté de communes, le département, la région, le pays Risle Estuaire, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, la DRAC Haute Normandie, la Conservation Régionale des Monuments Historiques, l'architecte des Bâtiments de France, le Service Régional de l'Archéologie, etc

Avant cela le site de la chapelle (qui est privé) avait été confié à la commune pour une durée de 30 ans par un bail emphytéotique.

De réunion en réunion, le projet qui se veut exemplaire en matière de valorisation de site archéologique, s'est affiné dans le respect des objectifs de départ à savoir

- A une échelle territoriale large : contribuer à renforcer l'attractivité du Nord Est du Pays Risle Estuaire comme pôle touristique du département
- A l'échelle de la communauté de communes : diversifier les lieux de visite et d'attractivité culturelle et touristique pour retenir les visiteurs du canton et allonger la durée de leur séjour
- A l'échelle du site :
 - remettre en état le site pour lui redonner son charme passé (avant les fouilles),
 - stabiliser les vestiges qui peuvent l'être
 - le rendre accessible à tous (volonté réaffirmée d'obtenir 3 des 4 cibles du label tourisme et handicap)
 - apporter à tous l'histoire du site et les conclusions des recherches qui ont été menées

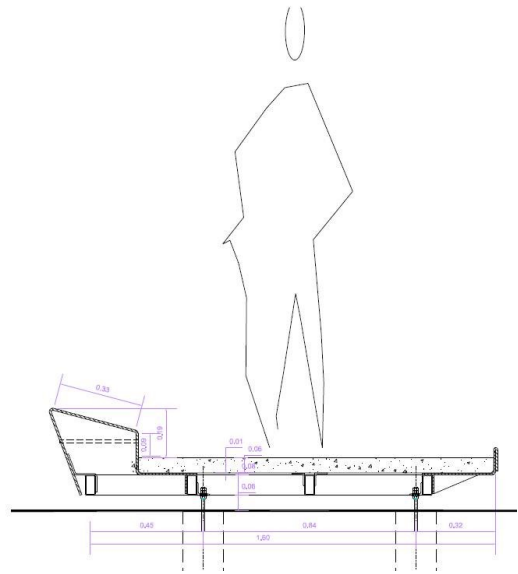
Le site étant inscrit au titre des Monuments Historiques, le projet a du faire l'objet d'un permis de construire, lequel a été accordé au début du mois de décembre. La consultation des entreprises pour réaliser les travaux est en cours.

Le projet qui a été validé comprend

- la création de 5 places de stationnement, dont une réservée aux personnes à mobilité réduites, en cherchant à limiter le plus possible l'impact sur le site et sur la route, avec la si belle perspective du chemin encaissé.



- la création de sentiers accessibles à tous, dans le respect de la réglementation vis-à-vis des personnes à mobilité réduites, ce qui impose un revêtement en dur et des pentes à moins de 5%.



- des dispositifs d'interprétation permettant de comprendre ce qu'était la condition de lépreux au Moyen Age.

